



PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL DU CLUB FEC

I/ PRESENTATION DU PROJET

Le samedi 07 Aout 2024 à 13 heures, dans une salle de Pierre NDZOKO, Monsieur Eddie MANKOU convie toutes personnes habitant le camp Elf à assister à une réunion de présentation d'un projet visant à améliorer les conditions financières et sociales des jeunes du quartier et ceux d'ailleurs souhaitant rejoindre son idée afin de se joindre à lui pour la mise en place d'un Club d'affaire nommé « Club FEC ».

Après acceptation par la majorité des présents, un délai d'un mois a été fixé pour l'enregistrement des personnes souhaitant devenir membres du club en s'y adhérant, moyennant la somme de 10.000 FCFA.

II/ PRESENTATION DU BUREAU PROVISOIRE

Le samedi 12 Octobre 2024 à 13 heures, dans une salle scolaire de Pierre NDZOKO, se sont réunis tous les membres adhérents du club pour assister à une présentation définitive du projet « Club FEC ».

Après un long échange entre le Fondateur et les membres, a été présenté un bureau provisoire du Conseil d'Administration qui dirigera le club durant un mandat de 2 ans.

Le Projets est présenté par Monsieur Eddie MANKOU en qualité de Fondateur du Club FEC.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 7 administrateurs présents.

100% des administrateurs étant présents, le Président déclare alors que le Conseil d'Administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Comité des membres fondateurs, après en avoir délibéré, décide de désigner, un mandat de deux (2) ans, les membres du Bureau du Conseil d'Administration provisoire, savoir :

- 01- Un Président..... Pétronille NTSINA
- 02- Un Secrétaire Général Josély MANKOU-NGOLO
- 03- Un Responsable des Finances Hiblot MOUKIAMA
- 04- Un Trésorier Justelle NGALA
- 05- Un Responsable des Affaires Socio-culturelles Inès MAMPOUYA
- 06- Un Responsable des Projets Kenan NGANGA-WAZOLADIO
- 07- Un Responsable Communication Pierre BATANTOU

III/ 1^{ère} REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En date du 19 Octobre 2024 à 15 heures, dans la salle de réunion de l'association OASIS dans la cité Elf, a été tenue la première réunion du Conseil d'administration du Club FEC.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Eddie MANKOU en qualité de Fondateur, Mlle Pétronille NTSINA en qualité de Présidente et M. Pierre BATANTOU en qualité de Secrétaire Général.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1- Approbation de l'ordre du jour,
- 2- Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 Octobre 2024
- 3- Approbation de la mise en place du bureau provisoire du 12 Octobre 2024,
- 4- Point financier,
- 5- Projet de budget,
- 6- Projet d'actions,
- 7- Contrats de partenariats,
- 8- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée tous les documents nécessaires au vote des différents points et le débat s'ouvre.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les différentes résolutions à l'ordre du jour :

Première résolution – Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve l'ordre du jour de la présente réunion. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Deuxième résolution – Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 Octobre 2024.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte-rendu du Conseil d'Administration du 1er Juillet 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Troisième résolution - Approbation de la mise en place du Bureau provisoire du 12 Octobre 2024.

Le Comité des membres fondateurs, après en avoir délibéré, décide de désigner définitivement, les membres du Bureau du Conseil d'administration provisoire, savoir :

01- Un Président..... Pétronille NTSINA

02- Un Secrétaire Général	Josély MANKOU-NGOLO
03- Un Responsable des Finances	Hiblot MOUKIAMA
04- Un Trésorier	Justelle NGALA
05- Un Responsable des Affaires Socio-culturelles	Inès MAMPOUYA
06- Un Responsable des Projets	Kenan NGANGA-WAZOLADIO
07- Un Responsable Communication	Pierre BATANTOU.

Quatrième résolution - Projet financier

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte du projet financier de préparation de la rentrée scolaire 2023-2024 des enfants vivant avec handicaps pris en compte par l'association et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Cinquième - Projet de budget

Le Conseil d'Administrateur, après en avoir délibéré, prend acte du projet de budget fait par la Trésorière du Club FEC (dépendant celle-ci du budget alloué par les cotisations mensuelles des membres et divers Donateurs), au cours de la séance et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Sixième résolution - Projet d'actions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte du projet d'actions fait au cours de la séance (Collecter les propositions de projets de tous les membres du club afin de mettre en place une feuille de route pour la réalisation et la budgétisation des projets à travers un agenda) et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Septième résolution - Contrats de partenariat (membres donateurs)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de relancer les partenaires et fournisseurs en attente de conclure des contrats de partenariat (TOTAL, METATOUT, et tout autres entreprises siégeant aux alentours de la cité elf et d'ailleurs).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Huitième résolution - Questions diverses

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de réexaminer les questions diverses des membres à propos :

- 01- La réalisation des projets d'entreprises et Création d'activités commerciales et des emplois.
 - 02- Faire bénéficier à travers nos partenaires fonciers et nos activités socio-économiques des terrains et des logements aux membres.
 - 03- Le bon traitement éducatif et sanitaire des enfants des membres.
 - 04- Le soutien et la protection sociale des enfants et époux(ses) des défunts membres.
 - 05- Le soutien et la protection des membres contre toutes violences conjugales
 - 06- La protection des enfants des membres contre toutes maltraitements domestiques.
 - 07- L'organisation et participation des membres aux formations professionnelles.
 - 08- Le suivi des enfants des membres dans les études et stages professionnels.
 - 09- La régularisation des cotisations de la CNSS pour la retraite des membres.
 - 10- L'incitation des organismes et entreprises à l'investissement dans nos grands projets..
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le Samedi 26 Octobre 2024, signé par le Président et le Secrétaire.

Signatures

E.MANKOU

P.NTSINA

J. MANKOU-NGOLO

